

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 219****24 mars 2001****SOMMAIRE**

Adv. Arch. S.A., Luxembourg . . . . .	10484	bourg . . . . .	10506
(The) Asian Technology Fund, Luxembourg . . . . .	10475	Hein Dechets, S.à r.l., Bech-Kleinmacher . . . . .	10507
(The) Asian Technology Fund, Luxembourg . . . . .	10477	Heli Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	10481
BR Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	10467	Heli Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	10481
BR Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	10468	Hipermark Holding S.A., Luxembourg . . . . .	10507
Brasserie Le Nouveau Siècle, S.à r.l., Bascharage .	10490	Icelan S.C., Bridel . . . . .	10507
Carestel Motorway Services S.A., Sint Denijs Westrem . . . . .	10473	Icelan S.C., Bridel . . . . .	10508
Carestellux S.A., Luxembourg . . . . .	10473	Ifil Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	10509
CEFIN, Central Europe Finance (Holding) S.A., Luxembourg . . . . .	10472	Imdylan S.A., Luxembourg . . . . .	10483
CEFIN, Central Europe Finance (Holding) S.A., Luxembourg . . . . .	10473	Immobilière Auchan Kirchberg S.A., Luxembourg	10509
Cofralux S.A., Niederkorn . . . . .	10502	Immobilière Kayl S.A., Bertrange . . . . .	10508
Cofralux S.A., Niederkorn . . . . .	10502	Immodun, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10510
Cofralux S.A., Niederkorn . . . . .	10503	Inro Finance S.A., Luxembourg . . . . .	10510
Cofralux S.A., Niederkorn . . . . .	10503	Inter Communication S.A., Luxembourg . . . . .	10510
Cofralux S.A., Niederkorn . . . . .	10503	IT Masters Technologies, Information Technology Masters Technologies S.A., Luxembourg . . . . .	10511
Commercial Investment Aljarafe Sevilla, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10492	Klößner - Finanz S.A., Luxembourg . . . . .	10511
Europe Bijoux Finanz S.A., Luxembourg . . . . .	10468	Lead Auto S.A., Luxembourg . . . . .	10510
European Sports Investments S.A., Luxembourg . .	10496	Leesch Frères S.A., Windhof . . . . .	10512
Eurotrust S.A., Luxembourg . . . . .	10497	Lux-Design, S.à r.l., Wasserbillig . . . . .	10512
Exotic Cars S.A., Foetz . . . . .	10482	Lux-Horses S.A., Heiderscheid . . . . .	10497
Exotic Cars S.A., Foetz . . . . .	10482	Malifra S.A.H., Luxembourg . . . . .	10512
Fides Trust Company Limited, Luxembourg . . . . .	10500	New Lecta S.A., Luxembourg . . . . .	10483
Financière Dolomite S.A., Luxembourg . . . . .	10504	Nexar S.A., Luxembourg . . . . .	10502
Financière et Immobilière S.A., Luxembourg . . . .	10505	Oeko-Service (Luxembourg) S.A., Colmar-Berg .	10512
G.A.D. S.A., Luxembourg . . . . .	10505	Parking de Kirchberg S.A., Luxembourg . . . . .	10495
G.E.I., S.à r.l., Mamer . . . . .	10506	Parteuropa S.A.H., Luxembourg . . . . .	10466
Geslo Investments S.A., Luxembourg . . . . .	10506	Patinvest S.A., Luxembourg . . . . .	10466
Global Refund Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	10479	Pontet Holding S.A., Luxembourg . . . . .	10466
Global Refund Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	10479	ProLogis UK XXII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10488
Global Refund Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	10479	ProLogis UK XXII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	10490
Goodwill Trust Protection, S.à r.l., Luxembourg- Kirchberg . . . . .	10482	Proud To Serve S.A.H., Luxembourg . . . . .	10466
Gost S.A., Luxembourg . . . . .	10506	(La) Rose, S.à r.l., Bascharage . . . . .	10512
Graphite Carbon Luxembourg S.A., Luxembourg .	10507	Rupert Foundation S.A., Luxembourg . . . . .	10505
Groupe Immobilier International S.A.H., Luxem-		Rupert Foundation S.A., Luxembourg . . . . .	10505
		S.S.V. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	10511
		S.S.V. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	10511
		SITA, Société d'Investissements en Technologies Avancées S.A., Luxembourg . . . . .	10509
		SITA, Société d'Investissements en Technologies	

<b>Avancées S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>10509</b>	<b>Starek Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>10480</b>
<b>SIXCO, Société Internationale Multi-Coordination</b>		<b>Starek Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>10481</b>
<b>S.à r.l., Senningerberg</b> . . . . .	<b>10478</b>	<b>Terra Finance Management Holding S.A., Luxem-</b>	
<b>SIXCO, Société Internationale Multi-Coordination</b>		<b>burg</b> . . . . .	<b>10500</b>
<b>S.à r.l., Senningerberg</b> . . . . .	<b>10479</b>	<b>Terra Finance Management Holding S.A., Luxem-</b>	
<b>Société Civile Immobilière Luxembourg-Beggen,</b>		<b>burg</b> . . . . .	<b>10502</b>
<b>Luxembourg-Beggen</b> . . . . .	<b>10496</b>	<b>(The) West of England Ship Owners Mutual</b>	
<b>Société Civile Immobilière Luxembourg-Beggen,</b>		<b>Insurance Association (Luxembourg), Luxem-</b>	
<b>Luxembourg-Beggen</b> . . . . .	<b>10496</b>	<b>bourg</b> . . . . .	<b>10504</b>

**PARTEUROSA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 16.362.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2000.

PARTEUROSA

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(58271/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

**PATINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 21.360.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2000.

PARTINVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(58272/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

**PROUD TO SERVE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 66.280.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 100, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(58288/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

**PONTET HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.428.

Le bilan au 31 mai 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2000.

PONTET HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(58284/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

**BR INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 72.841.

L'an deux mille, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BR INVESTISSEMENTS, avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 26 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 78 du 24 janvier 2000, société immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous la section B numéro 72.841

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme Cardi, juriste, demeurant à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Il appert de la liste de présence que les 243.500 (deux cent quarante trois mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros) en vue de le porter de EUR 9.740.000 (neuf millions sept cent quarante mille euros) à EUR 12.740.000 (douze millions sept cent quarante mille euros) par la création de 75.000 (soixante-quinze mille) actions nouvelles de EUR 40 (quarante euros) chacune, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2. Souscription et libération des actions nouvelles par les actionnaires, au prorata de leur participation;

3. Modification de l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** « Le capital souscrit est fixé à EUR 12.740.000 (douze millions sept cent quarante mille euros), représenté par 318.500 (trois cent dix-huit mille cinq cents) actions d'une valeur de EUR 40 (quarante euros) chacune. »

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros) en vue de le porter de EUR 9.740.000 (neuf millions sept cent quarante mille euros) à EUR 12.740.000 (douze millions sept cent quarante mille euros) par la création de 75.000 (soixante-quinze mille) actions nouvelles de EUR 40 (quarante euros) chacune, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 75.000 (soixante-quinze mille) actions nouvelles les actionnaires actuels, au prorata de leur participation dans le capital social de la société.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite sont intervenus les actionnaires actuels, ici représentés par Madame Michelle Delfosse et Monsieur Laurent Heiliger, prénommés, en vertu des procurations dont mention ci-avant ;

Lesquels ont déclaré souscrire aux 75.000 (soixante-quinze mille) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Version française**

**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** « Le capital souscrit est fixé à EUR 12.740.000 (douze millions sept cent quarante mille euros), représenté par 318.500 (trois cent dix-huit mille cinq cents) actions d'une valeur de EUR 40 (quarante euros) chacune.»

**Version anglaise**

**Art. 5. 1st paragraph.** « The subscribed capital of the company is fixed at EUR 12.740.000 (twelve million seven hundred forty euros) divided into 318.000 (three hundred eighteen thousand) shares with a par value of EUR 40 (forty euros) each.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de un million trois cent quarante mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, il ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Delfosse, J. Cardi, J. Heiliger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2000, vol. 125S, fol. 87, case 5. – Reçu 1.210.197 francs.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2000.

J. Elvinger.

(57533/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

**BR INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 72.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce des sociétés et associations en date du 12 octobre 2000.  
(57534/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

**EUROPE BIJOUX FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 48.202.

L'an deux mille, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPE BIJOUX FINANZ S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 11 novembre 1994, numéro 449.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Caterina Scotti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'objet social qui prendra la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissance de dettes.

Elle pourra en outre acquérir et mettre en valeur tous brevets et détenir des marques de commerce et des licences connexes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

- 2.- Suppression de la valeur nominale d'une action.
- 3.- Conversion de la monnaie d'expression du capital social du franc belge en euros.
- 4.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 13,31 (treize virgule trente et un euros) pour le porter de son montant, après conversion, de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) par versement en espèces.
- 5.- Fixation de la valeur nominale à EUR 10,- par action.
- 6.- Fixation d'un capital autorisé de EUR 1.000.000,-.
- 7.- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles ou non et de procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.
- 8.- Autorisation au Conseil d'Administration de nommer un administrateur-délégué parmi ses membres.
- 9.- Refonte complète des statuts en langue française pour les mettre en concordance avec ce qui précède.
10. - Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra en outre acquérir et mettre en valeur tous brevets et détenir des marques de commerce et des licences connexes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de BEF en EUR au cours de BEF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social de BEF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) soit établi à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros).

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 13,31 (treize virgule trente et un euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros).

L'augmentation de capital est réalisée par apport en espèces et la somme de EUR 13,31 se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions de façon à ce que le capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) soit représenté par 3.100 actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.

L'assemblée donne instruction au conseil d'administration d'échanger les actions anciennes contre des actions nouvelles et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leurs droits.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de fixer un capital autorisé de EUR 1.000.000,-.

*Septième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non et de procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

*Huitième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer un administrateur-délégué parmi ses membres.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide l'abolition de la version allemande et la refonte complète des statuts en langue française comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de: EUROPE BIJOUX FINANZ S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra en outre acquérir et mettre en valeur tous brevets et détenir des marques de commerce et des licences connexes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions au porteur d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social jusqu'à un million d'euros (1.000.000,- EUR).

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénominations que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

**Titre 2. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre 3. Assemblée générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mars, à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre 4. Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre 5. Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (537,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Theisen, C. Scotti, E. Irthum, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 octobre 2000, vol. 415, fol. 47, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 octobre 2000.

E. Schroeder.

(57900/228/241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2000.

**CEFIN, CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 69.868.

L'an deux mille, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING) S.A. en abrégé CEFIN (HOLDING) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 69.868 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 571 du 24 juillet 1999. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 924 du 4 décembre 1999.

L'Assemblée est ouverte à seize heures sous la présidence de Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à B-Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Huart, employée privée, demeurant à B-Weyler.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.645.000,- (un million six cent quarante-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 955.000,- (neuf cent cinquante-cinq mille euros) à EUR 2.600.000,- (deux millions six cent mille euros) par la création et l'émission de 19.740 (dix-neuf mille sept cent quarante) actions nouvelles de catégorie A et 13.160 (treize mille cent soixante) actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Souscription des 32.900 (trente-deux mille neuf cents) actions nouvelles et libération de celles-ci par des versements en espèces.

3) Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées en varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million six cent quarante-cinq mille euros (1.645.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de neuf cent cinquante-cinq mille euros (955.000,- EUR) à deux millions six cent mille euros (2.600.000,- EUR) par la création et l'émission de dix-neuf mille sept cent quarante (19.740) actions nouvelles de catégorie A et treize mille cent soixante (13.160) actions nouvelles de catégorie B, d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription et libération*

Les trente-deux mille neuf cents (32.900) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même comme suit:

- dix-neuf mille sept cent quarante (19.740) actions nouvelles de catégorie A par la société TRADOREST S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 33B, boulevard du Prince Henri, ici représentée par Madame Nicole Henoumont, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 10 septembre 2000.

- treize mille cent soixante (13.160) actions nouvelles de catégorie B par la société AFIN (HOLDING) S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, ici représentée par Madame Catherine Huart, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 10 septembre 2000.

Les procurations prémontrées resteront annexées aux présentes.

Les trente-deux mille neuf cents (32.900) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de un million six cent quarante-cinq mille euros (1.645.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** «Le capital social est fixé à deux millions six cent mille euros (2.600.000,- EUR), représenté par trente et un mille deux cents (31.200) actions de catégorie A et vingt mille huit cents (20.800) actions de catégorie B d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.»



*Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de huit cent mille francs luxembourgeois (800.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Henoumont, T. Dahm, C. Huart, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2000, vol. 125S, fol. 79, case 3. – Reçu 663.591 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 octobre 2000.

F. Baden.

(57549/200/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

---

**CEFIN, CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 69.868.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(57550/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

---

**CARESTEL MOTORWAY SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: B-9051 Sint Denijs Westrem, 3, Maaltekouter.

R. C. Gent 175.278.

**CARESTELLUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 51.964.

*Proposition d'apport d'une universalité*

*Etablie conformément à l'article 174/56 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales*

Cette proposition d'apport d'une universalité a été établie par les organes de direction des sociétés suivantes:

1. La société anonyme CARESTEL MOTORWAY SERVICES, dont le siège social est établi à B-9051 Sint Denijs Westrem, Maaltekouter 3, inscrite au registre du commerce à Gent (Gand), sous le numéro 175.278

Et dont l'objet statutaire est libellé comme suit:

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger: l'étude, la réalisation et l'exploitation de restaurants de toutes catégories et la restauration sous toutes ses formes, et en général toutes activités de production et de transformation, tous services et commerces quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet. La société peut également exercer le mandat d'administrateur dans d'autres sociétés. Elle peut exécuter toutes activités commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à favoriser sa réalisation; de ce fait, elle peut entre autres prendre un intérêt dans chaque société ayant un objet similaire, correspondant ou analogue au sien. Elle peut se porter garant en faveur des mêmes sociétés ou leur prêter aval, devenir leur agent ou représentant, autoriser des acomptes, accorder des crédits, fournir des garanties hypothécaires ou autres.

Représentée par Monsieur Luc Van Milders, administrateur-délégué,

Ci-après appelée CMS ou la société bénéficiaire;

et:

2. La société anonyme de droit luxembourgeois CARESTELLUX, dont le siège social est à L-1235 Luxembourg, rue Emile Bian 5, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.964.

Et dont l'objet statutaire est libellé comme suit:

La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger: l'étude, la réalisation et l'exploitation de restaurants de toutes catégories et la restauration sous toutes ses formes, et en général toutes activités de production et de transformation, tous services et commerces quelconques en rapport direct ou indirect avec son but. La société peut également exercer le mandat d'administrateur dans d'autres sociétés.

Elle peut exécuter toutes activités commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières quelconques qui sont en rapport direct ou indirect avec son but ou de nature à l'avantager; de ce fait, elle peut entre autres prendre un intérêt dans chaque société dont l'objet est similaire, correspondant ou analogue au sien.

Elle peut se porter garant en faveur des mêmes sociétés ou leur prêter aval, devenir leur agent ou représentant, autoriser des acomptes, accorder des crédits, fournir des garanties hypothécaires ou autres.

Représentée par Monsieur Luc Van Milders, administrateur-délégué,

Ci-après appelée CARESTELLUX ou la société apporteuse.

Après exposition de ce qui suit:

1. La présente proposition d'apport s'inscrit d'une part dans le cadre du regroupement transfrontalier des activités de catering sur les autoroutes dans le Benelux en une unité juridique: la société bénéficiaire poursuivra les activités actuelles de CARESTELLUX sous sa direction directe. D'autre part, les services d'appui pour les opérations au grand-duché de Luxembourg seront davantage centralisés à la CMS, ce qui simplifiera l'administration, le suivi et le traitement comptable des prestations fournies.

2. La présente proposition d'apport sera présentée à l'assemblée générale de la société bénéficiaire qui s'exprimera sur l'apport par CARESTELLUX de tous les actifs, passifs, droits et obligations et contrats qui se rapportent à l'ensemble de ses activités sur la base de la clôture intermédiaire de la comptabilité au 30 juin 2000.

3. Le conseil d'administration de la société bénéficiaire et le conseil d'administration de la société apporteuse mettront tout en oeuvre pour que cet apport se réalise conformément aux dispositions de cette proposition d'apport.

4. Le conseil d'administration de la société bénéficiaire est au courant de l'obligation de déposer la présente proposition d'apport au nom de la société bénéficiaire au greffe du Tribunal de Commerce à Gent (Gand), au moins six semaines avant l'assemblée générale de la société bénéficiaire.

5. Le conseil d'administration de la société apporteuse déposera cette proposition d'apport à Luxembourg.

6. Les conseils d'administration des deux sociétés reconnaissent l'exactitude de la présente proposition en langue néerlandaise et en langue française et les signent tous les deux.

Ensuite, il a été proposé ce qui suit:

#### **Art. 1. Date de participation aux bénéfices.**

A partir de la date d'apport, les nouvelles actions émises par la société bénéficiaire auront les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes. Le cas échéant, elles donneront droit aux dividendes octroyés à partir du 30 juin 2000.

#### **Art. 2. Date comptable.**

Toutes les opérations effectuées depuis le 30 juin 2000 par la société apporteuse seront considérées, d'un point de vue comptable, être effectuées pour le compte de la société bénéficiaire.

#### **Art. 3. Avantages particuliers.**

Dans le cadre de la transaction visée dans la présente proposition d'apport, aucun avantage particulier, au sens de l'article 174/56, § 2, d des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, n'a été octroyé aux administrateurs des sociétés impliquées dans l'apport, et cela ne se produira pas non plus à l'avenir.

#### **Art. 4. Universalité à apporter.**

CARESTELLUX apportera à CMS tout l'actif et le passif, droits, obligations et contrats, en ce compris chaque dette ou obligation latente concernant ses activités sur la base de la clôture intermédiaire de la comptabilité au 30 juin 2000. L'état de l'actif et du passif à cette date est le suivant (montants exprimés en LUF)

<i>Actif</i>	
Immobilisations incorporelles. . . . .	791.700
Immobilisations corporelles . . . . .	111.276.919
Immobilisations financières. . . . .	92.000
Stocks . . . . .	705.981
Créances. . . . .	3.369.297
Avoirs en banque . . . . .	1.657.078
Comptes de régularisation . . . . .	3.571.447
Total actif: . . . . .	121.464.422
<i>Passif</i>	
Provisions . . . . .	1.350.000
Dettes . . . . .	116.906.249
Total Passif: . . . . .	118.256.249
<i>Actif net</i> . . . . .	3.208.173

#### **Art. 5. Compensation de l'apport.**

Sous réserve de la confirmation de la compensation de l'apport dans les rapports du conseil d'administration et du commissaire-réviseur de la société bénéficiaire, telle que visée à l'article 34, §2 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, l'apport sera évalué et indemnisé comme suit:

\* L'universalité à apporter est évaluée à la valeur comptable des éléments de passif et d'actif à apporter tels qu'ils apparaissent chez la société apporteuse CARESTELLUX au 30 juin 2000 ;

\* Les actions existantes de la société bénéficiaire CMS sont valorisées à 2.346 BEF, ce qui correspond à la valeur patrimoniale intrinsèque ou propre d'après les comptes annuels approuvés clôturés le 31 décembre 1999;

\* Sur cette base, 1.368 nouvelles actions seront attribuées à la société apporteuse CARESTELLUX.

Le capital social de CMS de 40 millions de BEF est représenté par 67.169 actions nominatives sans indication de valeur nominale. Cette société n'a pas émis d'autres titres ayant droit au vote. Après l'augmentation de capital par l'apport d'une universalité susmentionnée revenant à CARESTELLUX, le nombre d'actions sociales augmentera jusqu'à 68.537.

En tenant compte du fait que CMS est la société mère de CARESTELLUX, une participation croisée est créée par la transaction précitée, sans cependant dépasser le seuil de 10%. La filiale Carestellux détiendra en effet 1.368 actions ayant

droit au vote sur un total de 68.537 actions ayant droit au vote détenues par la société mère CMS, ce qui représente seulement 2 %. De cette manière, l'article 52 quinquies des lois coordonnées sur les sociétés commerciales est respecté.

**Art. 6. Droit applicable.**

Les parties conviennent que l'apport sera régi par les lois coordonnées sur les sociétés commerciales, et en particulier les articles 174/53 jusqu'à 174/65, applicables à la société apporteuse luxembourgeoise.

**Art. 7. Dispositions diverses.**

Avant que l'assemblée générale extraordinaire de la société bénéficiaire ne statue sur l'apport, les diverses catégories d'actions seront suspendues.

Après la décision d'augmentation de capital par l'apport d'une universalité, l'assemblée de la CMS procédera également à l'incorporation des réserves dans le capital et convertira le capital social en EURO.

Dressé le vendredi 25 août 2000 en trois exemplaires en langue néerlandaise et en trois exemplaires en langue française, chaque partie reconnaissant avoir reçu un exemplaire, et un exemplaire étant destiné à être déposé.

*Pour la société bénéficiaire*

CARESTEL MOTORWAY SERVICES NV-S.A.

L. van Milders

*Administrateur et mandataire particulier*

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2000, vol. 543, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

*Pour la société apporteuse*

CARESTELLUX S.A.

L. van Milders

*Administrateur et mandataire particulier*

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57545/200/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

**THE ASIAN TECHNOLOGY FUND.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.113.

In the year two thousand, on the third of October.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Corporation established in Luxembourg under the denomination of THE ASIAN TECHNOLOGY FUND, R. C. Number B 55.113, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed passed before Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, on the 12th of June 1996.

The Articles of Incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 349, on the 20th of July 1996.

The meeting begins at ten thirty a.m., Ms Karen French, General Manager of ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Jordane Ruzie, Compliance Assistant of ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., residing in Metz.

The meeting elects as scrutineer Mr Antoine Meynial, Legal & Administration Office of BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., residing in Hesperange.

The Chairman then states:

I.- That a first extraordinary general meeting of the Company was held on August 25th, 2000, to deliberate on the same agenda as hereinafter reproduced. Only 50,429 shares out of the 23,156,089 shares of no par value outstanding on August 25th, 2000, being represented at the said meeting, this meeting was adjourned and it was decided to reconvene on this day.

II.- That the present extraordinary general meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting published in the «Recueil du Mémorial» C No. 624 of September 1, 2000 and No. 668 of September 18, 2000, in the «Luxemburger Wort» and «Tageblatt» of September 1 and 18, 2000.

The related copies of the said publications are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Amendment to the Articles of Incorporation including:

(i) an amendment to the first paragraph of Article III section 2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«Shares may be issued in unlimited number at such time, under such conditions, and for such consideration not less than the equivalent of the net asset value per share thereof, as may be determined from time to time by the Board of Directors, consistent with the terms of these Articles of Incorporation without the necessity for any action by the shareholders and without the existence in the current shareholders at the time, of a preferential right to subscribe for the shares to be issued.»

(ii) an amendment to the second sentence of the second paragraph of Article III section 12 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The repurchase price shall be equal to the equivalent of net asset value as determined in accordance with the provisions of Section 13 of this Article III», and

(iii) an amendment to the section 13 of Article III in order to add at the end of this section the following paragraph:

«For the purpose of calculating the issue and repurchase price, such net asset value may be converted into such currencies as the sales documents of the Corporation shall provide.»

IV.- That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature ne varietur by the shareholders present,

the proxy holders of the shareholders represented and the bureau of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.

V.- That it results from that list that out of 22,602,128 shares of no par value outstanding on 29 September 2000, 49,368 shares are duly represented at this meeting. Pursuant to article 67-1 (2) of the Law of August 10, 1915, on commercial companies, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items on the agenda of the meeting, hereinafter reproduced, whatsoever the represented part of capital.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed the following resolutions by 48,944 votes for and 424 votes against.

*First resolution*

The general meeting resolved to amend the first paragraph of Article three, section 2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«Shares may be issued in unlimited number at such time, under such conditions, and for such consideration not less than the equivalent of the net asset value per share thereof, as may be determined from time to time by the Board of Directors, consistent with the terms of these Articles of Incorporation without the necessity for any action by the shareholders and without the existence in the current shareholders at the time of a preferential right to subscribe for the shares to be issued.»

*Second resolution*

The general meeting resolved to amend the second sentence of the second paragraph of Article three, section 12 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The repurchase price shall be equal to the equivalent of net asset value as determined in accordance with the provisions of Section 13 of this Article III».

*Third resolution*

The general meeting resolved to amend section 13 of Article three in order to add at the end of this section the following paragraph:

«For the purpose of calculating the issue and repurchase price, such net asset value may be converted into such currencies as the sales documents of the Corporation shall provide.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le trois octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de THE ASIAN TECHNOLOGY FUND, R. C. numéro B 55.113, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 juin 1996.

Les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 349 du 20 juillet 1996.

L'assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Karen French, General Manager of ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Jordane Ruzie, Compliance Assistant of ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., demeurant à Metz.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Antoine Meynial, Legal & Administration Officer of BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A. , demeurant à Hesperange.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire de la société s'est tenue le 25 août 2000 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui ci-dessous reproduit. 50.429 actions sur les 23.156.089 actions sans désignation de valeur nominale en circulation le 25 août 2000 étant seulement représentées à ladite assemblée, cette assemblée a été ajournée et a décidé de se réunir à nouveau en date de ce jour.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Recueil du Mémorial C Numéros 624 du 1<sup>er</sup> septembre 2000 et 668 du 18 septembre 2000, au «Luxemburger Wort» et au «Tageblatt » des 1<sup>er</sup> et 18 septembre 2000.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification des statuts comme suit:

(i) modification du premier alinéa de l'article III section 2 des statuts 2 pour lui donner la teneur suivante:

«Des actions pourront être émises en un nombre illimité à tel moment, à telles conditions et pour une contre-valeur au moins égale à l'équivalent de la valeur nette d'inventaire par action telle que déterminée de temps en temps par le conseil d'administration en conformité avec les présents statuts, sans que les actionnaires doivent intervenir et sans qu'il existe au profit des actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.»

(ii) modification de la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article III section 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le prix de rachat sera égal à l'équivalent de la valeur nette d'inventaire déterminée conformément aux dispositions de la section 13 de cet article III.», et

(iii) modification de la section 13 de l'article III pour ajouter à la fin de la présente section l'alinéa suivant:

«Pour le calcul du prix d'émission et de rachat, cette valeur nette d'inventaire peut être convertie en les devises prévues par les documents de vente de la Société.»

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 22.602.126 actions sans désignation de valeur nominale en circulation à la date du 29 septembre 2000, 49.368 actions sont dûment représentées à la présente assemblée. Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes par 48.944 voix pour et 424 voix contre.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois section 2 des statuts 2 pour lui donner la teneur suivante:

«Des actions pourront être émises en un nombre illimité à tel moment, à telles conditions et pour une contre-valeur au moins égale à l'équivalent de la valeur nette d'inventaire par action telle que déterminée de temps en temps par le conseil d'administration en conformité avec les présents statuts, sans que les actionnaires doivent intervenir et sans qu'il existe au profit des actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article trois section 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Le prix de rachat sera égal à l'équivalent de la valeur nette d'inventaire déterminée conformément aux dispositions de la section 13 de cet article III.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la section 13 de l'article trois pour ajouter à la fin de la présente section l'alinéa suivant:

«Pour le calcul du prix d'émission et de rachat, cette valeur nette d'inventaire peut être convertie en les devises prévues par les documents de vente de la Société.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française ; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. French, J. Ruzie, A. Meynial, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2000, vol. 6CS, fol. 52, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2000.

P. Bettingen.

(57771/230/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

**THE ASIAN TECHNOLOGY FUND.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.113.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A. Schwachtgen

Signature

(57772/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

**SIXCO, SOCIETE INTERNATIONALE MULTI-COORDINATION, S.à r.l.**  
**(anc. SENIORENHAUS DIDDELENG, S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Senningerberg.  
 R. C. Luxembourg B 68.860.

L'an deux mille, le treize septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société en commandite par actions de droit belge TP FINANCE, avec siège social à Namur-Erpent (Belgique), ici représentée par Monsieur Bruno Gueibe, employé privé, demeurant à B-Libramont-Chevigny, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 septembre 2000.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- aux termes d'une cession de parts sous seing privé, intervenue en date du 11 septembre 2000, elle est devenue seule associée de la société SENIORENHAUS DIDDELENG, S.à r.l., dont le siège social est établi à L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf, constituée suivant acte notarié en date du 10 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 394 du 1<sup>er</sup> juin 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 20 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de 2000, page 2690.

Une copie de ladite cession de parts restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante, et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Qu'en sa qualité d'associé unique, elle prend les résolutions suivantes :

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante :

«**Art. 2.** La société prend la dénomination SOCIETE INTERNATIONALE MULTI-COORDINATION, S.à r.l., en abrégé SIXCO»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social de sorte que l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** La société a pour objet la gestion, la réalisation et la coordination de tous projets immobiliers et plus particulièrement l'exécution et la gestion des tâches répondant aux législations et réglementations des Etats en ce qui concerne la directive européenne 92/57/CEE (chantiers temporaires ou mobiles) et toutes les législations subséquentes.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.»

*Troisième résolution*

En conséquence de la cession de parts dont question ci-avant, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par six cents (600) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées toutes détenues par TP FINANCE, société en commandite par actions de droit belge, avec siège social à Namur-Erpent (Belgique).»

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Louis-Marie Piron de ses fonctions de gérant unique et de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat, jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'ouvrir une succursale de la société en Belgique à l'adresse suivante: 12, rue de Beth, B-6852 Opont.

*Sixième résolution*

L'associé unique décide de nommer la société TP FINANCE, société en commandite par actions de droit belge, avec siège social à Namur-Erpent (Belgique), en tant que nouveau gérant, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et l'engager en toutes circonstances par sa seule signature.

Le gérant ainsi nommé, ici représenté par Monsieur Bruno Gueibe, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 septembre 2000, déclare par ailleurs accepter la cession de parts dont question ci-avant, au nom et pour compte de la société et dispenser la cédante de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code civil.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : B. Gueibe, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol.125S, fol. 811, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 octobre 2000.

G. Lecuit.

(57748/220/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

---

**SIXCO, SOCIETE INTERNATIONALE MULTI-COORDINATION, S.à r.l.,  
(anc. SENIORENHAUS DIDDELENG, S.à r.l.) Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Senningerberg.  
R. C. Luxembourg B 68.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 octobre 2000.

G. Lecuit.

(57749/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

---

**GLOBAL REFUND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 27.359.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 545, fol. 2, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2000.

(58210/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**GLOBAL REFUND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 27.359.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mai 2000*

- Les mandats d'Administrateur et Messieurs Per Setterberg, administrateur de sociétés, S-Kullavik, Rainer Wisst, administrateur de sociétés, D-Bad Sassendorf et Martin Stapf, commerçant, A-Vienne et le mandat de Commissaire aux Comptes de HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 3 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

- Les mandats d'Administrateur-Délégué de Messieurs Rainer Wisst et Martin Stapf sont confirmés.

Luxembourg, le 16 mai 2000.

Certifié sincère et conforme

Pour GLOBAL REFUND LUXEMBOURG S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 545, fol. 2, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58211/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**GLOBAL REFUND LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 27.359.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 15 mai 2000*

Monsieur Lars Lindh a été révoqué en tant qu'administrateur avec effet au 30 novembre 1999, et il a été décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Luxembourg, le 15 mai 2000.

Certifié sincère et conforme

Pour GLOBAL REFUND LUXEMBOURG S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 545, fol. 2, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58212/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**STAREK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 77.863.

In the year two thousand, on the twenty-eighth of September.  
Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

There appeared:

Madame Danielle Schroeder, administrateur de sociétés, residing in Luxembourg,  
acting by virtue of a board resolution dated 25th of September 2000,  
which resolution shall be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party requested the notary to state that :

I.- STAREK HOLDINGS S.A., with its registered office in Luxembourg, was organized by virtue of a deed of the undersigned notary, on the 13th of September 2000.

II.- The subscribed capital of the Corporation was fixed at nineteen thousand Great Britain Pounds (19,000.- GBP), divided into one hundred and ninety (190) shares of one hundred Great Britain Pounds (100.- GBP) each.

The board of directors was authorized to increase the corporate capital to two hundred thousand Great Britain Pounds (200,000.- GBP).

III.- By a resolution of the meeting of the board of directors dated 25th of September 2000, the board has decided to increase the capital by creation of one thousand five hundred and sixty (1,560) new shares of one hundred Great Britain Pounds (100.- GBP) each, fully paid in cash, so that the amount of one hundred and fifty-six thousand Great Britain Pounds (156,000.- GBP) is available to the corporation, proof of which was given to the undersigned notary.

IV.- After this increase of capital, the first paragraph of article three now reads as follows :

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at one hundred and seventy-five thousand Great Britain Pounds (175,000.- GBP), represented by one thousand seven hundred and fifty (1,750) shares of one hundred Great Britain Pounds (100.- GBP) each, fully paid in.»

*Evaluation of the increase of capital*

For the purposes of registration, the increase of the share capital is evaluated at ten million four hundred twenty-six thousand seven hundred and seventy-five Luxembourg francs (10,426,775.- LUF).

*Expenses*

The amount of the costs, expenditures, remunerations, expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reasons of this increase of capital amounts to one hundred and eighty thousand Luxembourg francs (180,000.- LUF).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Folgt die Übersetzung in deutscher Sprache:**

Im Jahre zweitausend, am achtundzwanzigsten September.  
Vor Notar Edmond Schroeder, im Amtssitze in Mersch.

Ist erschienen:

Frau Danielle Schroeder, administrateur de sociétés, wohnhaft in Luxemburg,  
handelnd aufgrund eines Verwaltungsratsbeschlusses vom 25. September 2000,  
welcher Beschluss gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent den Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft STAREK HOLDINGS S.A. mit dem Gesellschaftssitz in Luxemburg, wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 13. September 2000.

II.- Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt neunzehntausend britische Pfund (19.000.- GBP) eingeteilt in einhunderneunzig (190) Aktien zu je einhundert britische Pfund (100.- GBP) Nennwert.

Das Gesellschaftskapital kann bis zum Betrag von zweihunderttausend britische Pfund (200.000.- GBP) erhöht werden.

III.- Aufgrund eines Verwaltungsratsbeschlusses vom 25. September 2000 hat der Verwaltungsrat die Schaffung von eintausendfünfhundertsechzig (1.560) neuen Aktien mit einem Nennwert von einhundert britische Pfund (100.- GBP) beschlossen, so dass die Summe von einhundertsechszigtausend britische Pfund (156.000.- GBP) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

IV.- Aufgrund dieser Kapitalerhöhung wurde Absatz eins von Artikel drei abgeändert wie folgt:

«**Art. 3. Absatz 1.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhundertfünfundszigtausend britische Pfund (175.000.- GBP), eingeteilt in eintausendsiebenhundertfünfzig (1.750) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert britische Pfund (100.- GBP), voll eingezahlt.»



*Abschätzung der Kapitalerhöhung*

Zum Zwecke der Einregistrierung wird die Kapitalerhöhung abgeschätzt auf zehn Millionen vierhundertsechszwanzigtausendsiebenhundertfünfundzig Luxemburger Franken (10.426.775,- LUF).

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der Kapitalerhöhung entstehen, beläuft sich auf ungefähr einhundertachtzigtausend luxemburgischer Franken (180.000,- LUF).

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Kompargent mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet : D. Schroeder, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 3 octobre 2000, vol. 415, fol. 45, case 8. – Reçu 104.268 francs.

*Le Receveur* (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 10. Oktober 2000.

E. Schroeder.

(57759/228/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

---

**STAREK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 77.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 octobre 2000.

E. Schroeder.

(57760/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

---

**HELI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.609.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 545, fol. 2, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2000.

HELI HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(58220/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**HELI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.609.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 mars 2000*

Madame Fiorella Bernardoni, administrateur de sociétés, demeurant à I-Pavullo, Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen et la société FINIM LIMITED, Jersey, Channel Islands, sont nommés en tant qu'Administrateurs pour une nouvelle période six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2006; ainsi que la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, L-Luxembourg, en tant que Commissaire au Comptes.

Fait le 13 mars 2000.

Certifié sincère et conforme

HELI HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 545, fol. 2, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(58219/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**EXOTIC CARS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Foetz, 9, rue du Commerce.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés non modificative des statuts qui s'est tenue en date du 11 octobre 2000*

L'assemblée s'est réunie à 9.30 heures à Luxembourg, 49, boulevard Royal, sous la présidence de Monsieur Ludmils Antonos Junior, demeurant à Windermere (Floride), 3088 Downs Cove road.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Poncin, commerçant demeurant à B-1070 Anderlecht, 68, rue Docteur Jacobs, et comme scrutateur Monsieur Julien Flagothier, demeurant à B-5580 Rochefort, 5, rue Croix St Jean.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président constate que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable, et que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'unique point figurant à l'ordre du jour, à savoir l'acceptation de la démission et de l'administrateur Ludmils Antonos Junior, qui a démissionné avec effet au 10 octobre 2000.

L'assemblée générale décide alors à l'unanimité d'accepter la démission de l'administrateur Ludmils Antonos Junior et lui accorde pleine et entière décharge.

L'assemblée générale décide de rechercher dans les meilleurs délais un nouvel administrateur pour remplacer l'administrateur démissionnaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance et signe, ensemble avec les autres membres du bureau, le présent procès-verbal.

L. Antonos Jr. / C. Poncin / J. Flagothier

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 95, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(57902/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2000.

---

**EXOTIC CARS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Foetz, 9, rue du Commerce.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés non modificative des statuts en date du 11 octobre 2000*

L'assemblée générale acte la démission de l'administrateur Ludmils Antonos Jr. avec effet au 10 octobre 2000 et lui accorde pleine et entière décharge.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*L'administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol.95, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(57903/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2000.

---

**GOODWILL TRUST PROTECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 33.830.

*Extrait d'une signification de transfert de parts sociales datée du 12 septembre 2000*

Il résulte d'un testament de feu M. Habib Gargour, qui a été signifié à la société en date du 12 septembre 2000, que les parts sociales ont été transférées comme suit en faveur de:

- Mme Joyce Gargour, demeurant à MC 98000 Monaco, 31, avenue Princesse Grace, Immeuble «Estoril», qui détient 150 parts de LUF 1.000,- chacune;

- Mme Marie-Louise Gargour, épouse de Thierry Mesny, demeurant à F-75005 Paris, 18, rue Tournefort, qui détient 150 parts de LUF 1.000,- chacune;

- Mme Anne-Marie Gargour, épouse de Stephan Hadji-Touma, demeurant à Mrah Ghanem, Immeuble Gellad, Broumana, Liban, qui détient 150 parts de LUF 1.000,- chacune;

- Mme Gracia Gargour, épouse de Pierre Sahyoun, demeurant à Beyrouth Achrafieh, rue Selim Bustros, qui détient 150 parts de LUF 1.000,- chacune.

*Pour GOODWILL TRUST PROTECTION, S.à r.l.*

M.-R. Dock / G. Muller

*Gérante / Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 88, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57922/521/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2000.

---

**IMDYLAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 50.510.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 octobre 2000*

Il résulte du conseil d'administration du 2 octobre 2000 que:

la démission de M. Dennis Bosje de son poste d'administrateur de la société a été acceptée, et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2000.

M. Michal Wittmann, demeurant au 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, a été nommé administrateur de la société, et ceci avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2000.

La ratification de la nomination de M. Michal Wittmann, de même que la décharge à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat, seront soumises lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, qui se tiendra le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Luxembourg, le 11 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 92, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57929/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2000.

---

**NEW LECTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.198.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 12 juillet 2000*

*Résolution*

L'assemblée décide de réélire, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000, les trois administrateurs sortants et nomme six administrateurs supplémentaires:

MM.Patrick Barrett, demeurant à Londres (Grande-Bretagne), administrateur;

Manjit Dale, demeurant à Londres (Grande-Bretagne), administrateur;

Carl N. Graf, demeurant aux Etats-Unis, administrateur;

Luigi Lanari, demeurant en Italie, administrateur;

Paolo Mattei, demeurant en Italie, administrateur;

Francisco Rudilla Molina, demeurant en Espagne, administrateur;

En conséquence, le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

MM.Bruce Hardy McLain, demeurant à Londres (Grande-Bretagne), président;

Andrea Minguzzi, demeurant à Bruxelles (Belgique), administrateur-délégué;

Ronald Leonard Singer, demeurant à Paris (France), administrateur-délégué;

Patrick Barrett, demeurant à Londres (Grande-Bretagne), administrateur;

Manjit Dale, demeurant à Londres (Grande-Bretagne), administrateur;

Carl N. Graf, demeurant aux Etats-Unis, administrateur;

Luigi Lanari, demeurant en Italie, administrateur;

Paolo Mattei, demeurant en Italie, administrateur;

Francisco Rudilla Molina, demeurant en Espagne, administrateur;

NEW LECTA S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 99, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58258/024/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**ADV. ARCH. S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

**STATUTES**

In the year two thousand, on the nineteenth of September,  
before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in short form INTERCONSULT, having its registered office in Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore,  
represented by Messrs. Federigo Cannizzaro, lawyer, residing in Luxembourg and Yvan Vlaeminck, company director, residing in Nassogne (Belgium),
  2. Mr Federigo Cannizzaro, prenamed.
- Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of ADV. ARCH. S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares having a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The shares may be created, at the shareholder's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option. The shares will remain registered until they have been fully paid up.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

**Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its power to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General Meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May of each year at 3.00 p.m. and for the first time in the year 2001.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty first of December 2000.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII.- General Provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in short form INTERCONSULT, prenamed, three hundred shares . . . . .	300
2. Mr Federigo Cannizzaro, prenamed, ten shares . . . . .	10
Total: three hundred and ten shares . . . . .	310

All the shares have been paid up to the extent of fifty per cent (50 %) by payment in cash, so that the amount of fifteen thousand five hundred Euros (15,500.- EUR) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 65,000.- LUF.

##### *Extraordinary General Meeting*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).

2.- The following are appointed directors:

- Mr Alexis Kamarowsky, company director, residing in L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore,

- Mr Federigo Cannizzaro, lawyer, residing in L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore,

- Mr Jean-Marc Debaty, company director, residing in L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

3.- Has been appointed statutory auditor:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in short form INTERCONSULT, with registered office in L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2003.

5.- The registered office of the company is established in L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec siège social à Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore,

représentée par Messieurs Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg et Yvan Vlaeminck, administrateur de sociétés, demeurant à Nassogne (Belgique),

2) Monsieur Federigo Cannizzaro, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ADV. ARCH. S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

#### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions resteront nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les termes et aux conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

#### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et conférer des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures et pour la première fois en l'an 2001.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Affectation des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commencera le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le trente et un décembre 2000.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, préqualifiée, trois cents actions .....	300
2. Monsieur Federigo Cannizzaro, préqualifié, dix actions .....	10
Total: trois cent dix actions .....	310

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50 %) par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euro (15.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement 65.000,- LUF.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, demeurant à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore,
- Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore,
- Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

4.- Le mandats des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2003.

5. Le siège social de la société est établi à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Cannizzaro, Y. Vlaeminck, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2000, vol. 125S, fol. 84, case 2. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2000.

P. Frieders.

(58082/212/289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

**ProLogis UK XXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.944.

—  
STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-eighth day of September.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

KINGSPARK HOLDING SA, a public limited company, organised and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

duly represented by Mr Peter Cassells, Vice-President ProLogis, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Amsterdam, on September 27th, 2000.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis UK XXII, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B.70.944), (the «Company»), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 764 of 14 October 1999, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 778,060.- (seven hundred and seventy-eight thousand sixty Pound Sterling) so as to raise it from GBP 10,000.- (ten thousand Pound Sterling) to GBP 788,060.- (seven hundred and eighty-eight thousand sixty Pound Sterling) by the creation and issuance of 38,903 (thirty-eight thousand nine hundred and three) new Shares of a par value of GBP 20.- (twenty Pound Sterling) each, having the same rights and duties as the existing Shares.

The 38,903 (thirty-eight thousand nine hundred and three) new Shares are subscribed by the sole shareholder. These new Shares are fully paid in by KINGSPARK HOLDING S.A. as a result of the contribution in kind by KINGSPARK HOLDING S.A. to the Company valued to GBP 778,060 (seven hundred and seventy-eight thousand sixty Pound Sterling) consisting in the conversion into capital of a claim of KING-PARK HOLDING S.A. against the Company. The contribution in kind has been reviewed and described in a valuation report prepared by ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg, réviseurs d'entreprises. The conclusion of the valuation report reads as follows:

*Conclusion:*

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and in value to 38,903 shares at a par value of GBP 20.- each.»

A copy of this valuation report shall remain annexed to this deed.



*Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the first sentence of Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

«The Company's share capital is fixed at GBP 788,060.- (seven hundred eighty-eight thousand and sixty Pound Sterling) represented by 39,403 (thirty-nine thousand four hundred and three) Shares with a par value of GBP 20.- (twenty Pound Sterling) each.».

*Estimate of costs*

The appearing person estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting at approximately 650,000.- LUF.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KINGSPARK HOLDING S.A., une société anonyme, créée et existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, dûment représentée par Monsieur Peter Cassells, Vice-Président ProLogis, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Amsterdam, le 27 septembre 2000.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de ProLogis UK XXII, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 70 944), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné, en date du 6 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 764 du 14 octobre 1999, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de GBP 778.060.- (sept cent soixante-dix-huit mille et soixante livres sterling) pour le porter de GBP 10.000.- (dix mille livres sterling) à GBP 788.060.- (sept cent quatre-vingt-huit mille et soixante livres sterling) par la création et l'émission de 38.903 (trente-huit mille neuf cent et trois) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de GBP 20.- (vingt livres sterling) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Les 38.903 (trente-huit mille neuf cent et trois) nouvelles parts sont souscrites par l'associée unique. Ces nouvelles parts sont entièrement libérées par KINGSPARK HOLDING S.A. par un apport en nature à la Société évalué à GBP 778.060.- (sept cent soixante-dix-huit mille et soixante livres sterling) consistant en la conversion en capital d'une créance de KINGSPARK HOLDING S.A. contre la Société.

Cet apport en nature a été revu et décrit dans un rapport d'évaluation établi par ARTHUR ANDERSEN, Luxembourg, réviseurs d'entreprises. La conclusion de ce rapport d'évaluation est libellée comme suit:

*Conclusion: (en français)*

«Sur base des travaux accomplis et décrits ci-avant, nous n'avons pas d'observation à faire sur la valeur de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et en valeur aux 38.903 parts d'une valeur nominale de 20.- GBP chacune.»

Une copie de ce rapport d'évaluation restera annexée au présent acte.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à sept cent quatre-vingt-huit mille et soixante livres sterling (GBP 788.060,-) représenté par 39.403 (trente-neuf mille quatre cent et trois) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.».

*Frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire à environ 650.000.- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Cassels et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2000, vol. 126S, fol. 9, case 1. – Reçu 520.944 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

F. Baden.

(57719/200/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

---

**PROLOGIS UK XXII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(57720/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

---

**BRASSERIE LE NOUVEAU SIECLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 182, boulevard J. F. Kennedy.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

Madame Maria Alice Pereira, commerçante, demeurant à L-4930 Bascharage, 182, boulevard J.-F. Kennedy.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un café-brasserie-restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, ainsi que l'exploitation d'une auberge avec location de chambres.

En outre la société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de BRASSERIE LE NOUVEAU SIECLE, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Bascharage.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites par Madame Maria Alice Pereira, commerçante, demeurant à L-4930 Bascharage, 182, boulevard J.F. Kennedy.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration - Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2000.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ vingt-cinq mille francs.

#### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-4930 Bascharage, 182, boulevard J.F. Kennedy.

2.- Est nommée gérante de la société:

Madame Maria Alice Pereira, préqualifiée.

La société est engagée par la signature individuelle de la gérante.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-A. Pereira - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 26 septembre 2000, vol. 511, fol. 45, case 3. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): Weniger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 octobre 2000.

J. Seckler.

(58350/231/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2000.

**COMMERCIAL INVESTMENT ALJARAFE SEVILLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.

—  
STATUTES

In the year two thousand, on the twenty-ninth of September.  
Before the undersigned Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

The company PEARL ASSURANCE PLC, a company existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Pearl Centre, Lynch Wood, Peterborough, PE2 6FY, England,  
here represented by Mr Eric Fort, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Peterborough, on September 28th, 2000.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, through its mandatory, has incorporated a «limited liability company» (société à responsabilité limitée), the Articles of which it has established as follows:

**Title I: Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of COMMERCIAL INVESTMENT ALJARAFE SEVILLA, S.à r.l.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participation interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 4.** The company is incorporated for an unlimited period.

**Title II: Capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's capital is fixed at thirteen thousand euros (13,000.- EUR) represented by two hundred and sixty (260) shares with a par value of fifty euros (50.- EUR) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6.** The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

**Title III: Management**

**Art. 7.** The Company is managed by a board of managers composed of one or more members, appointed and revocable with indication of a reason by the sole member or, as the case may be, the members.

The members of the board of managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

The Company will be bound in all circumstances by the individual signature of the sole manager and if there are several managers, by the joint signature of two managers of the Company.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

**Title IV: Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 8.** The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

**Title V: Financial year - Balance Sheet Distributions**

**Art. 9.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 10.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, depreciations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI: Dissolution**

**Art. 11.** The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the prohibitions or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII: General provisions**

**Art. 12.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

##### *Subscription and payment*

All the shares have been subscribed by PEARL ASSURANCE PLC, prementioned.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of thirteen thousand euros (13,000.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2001.

##### *Estimate of costs*

The appearer estimates the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about sixty thousand francs (60,000.-).

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) Are appointed members of the board of managers of the company, for an indefinite period of time:
  - Mr Guy Harles, maître en droit, residing in Luxembourg;
  - Mr Eric Fort, licencié en droit, residing in Luxembourg;
  - Mr Rodney Alexander Bysh, fund manager, residing at Romerstrasse 8, Oberursel, Hessen 61440, Germany;
  - Mr Myles Bernard White, chartered surveyor, residing at Blackberry Cottage, Rogers Rough Road, Kildown, Cranbrook TN17 2RD, England.
- 2) The Company shall have its registered office at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to Appearer's proxy holder, he signed together with Us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société PEARL ASSURANCE PLC, une société de droit anglais et du Pays de Galles, dont le siège social est à Pearl Centre, Lynch Wood, Peterborough, PE2 6FY, Angleterre,

ici représentée par Monsieur Eric Fort, licencié en droit, résidant au Luxembourg, en vertu d'un procuration sous seing privé donnée à Peterborough, le 28 septembre 2000.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> : Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de COMMERCIAL INVESTMENT ALJARAFE SEVILLA, S.à r.l.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II: Capital - parts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR) représenté par deux cent soixante (260) parts d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts existantes.

**Art. 6.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

## **Titre III: Gérance**

**Art. 7.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs membres, nommés et révoquables avec indication d'un motif par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les Gérants sont nommés pour une durée indéterminée et sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

La Société sera liée en toutes circonstances par la signature individuelle du seul gérant et s'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non.

## **Titre IV: Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 8.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

## **Titre V: Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 10.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

## **Titre VI: Dissolution**

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les Gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VII: Dispositions générales**

**Art. 12.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par PEARL ASSURANCE PLC, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de treize mille euros (13.000,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2001.

#### *Frais*

La comparante estime le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs (60.000,-).

#### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Guy Harles, maître en droit, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Eric Fort, licencié en droit, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Rodney Alexander Bysh, administrateur de fonds, demeurant à Romerstrasse 8, Oberursel, Hessen 61440, Allemagne;
- Monsieur Myles Bernard White, expert immobilier, demeurant à Blackberry Cottage, Rogers Rough Road, Kiln-down, Cranbrook TN17 2RD, Royaume-Uni.

2) Le siège social de la Société est établi aux 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Fort et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 126S, fol. 20, case 1. – Reçu 5.244 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2000.

F. Baden.

(58087/200/246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

### **PARKING DE KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 50.178.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 7 février 1995, acte publié au Mémorial C n° 111 du 15 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire de résidence à Hesperange en date du 9 juin 1995, acte publié au Mémorial C n° 466 du 19 septembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 novembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 46 du 25 janvier 1996 et en date du 9 septembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 917 du 2 décembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARKING DE KIRCHBERG S.A.*

KPMG Financial Engineering

Signature

(58270/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

**EUROPEAN SPORTS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 73.995.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 août 2000 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 8, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, à partir du 25 septembre 2000.

Luxembourg, le 29 août 2000.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(58189/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LUXEMBOURG-BEGGEN, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1221 Luxembourg-Beggen, 187, rue de Beggen.

## EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, volume 126S, folio 15, case 7, que l'article deux, concernant l'objet social et l'article six, concernant la répartition des parts sociales sont à modifier comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet, dans la limite d'opérations de caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations de caractère commercial, l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

En outre, la société peut se porter caution pour d'autres personnes physiques ou morales.»

«**Art. 6.** Les deux cents (200) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Paul Jost, employé privé, demeurant L-1815 Luxembourg, 210, rue d'Itzig, une part sociale . . . . .	1
2.- Monsieur Romain Crelot, employé privé, demeurant à L-3583 Dudelange, 19, rue des Mouleurs, une part sociale . . . . .	1
3.- Monsieur Markus Greuter, gérant, demeurant à L-6996 Oberanven, 68, rue du Scheid, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	99
4.- Madame Florence Bintener, gérante, demeurant à L-6996 Oberanven, 68, rue du Scheid, quatre-vingt-dix-neuf parts. . . . .	99
Total: deux cents parts sociales . . . . .	200

Il résulte dudit acte du 3 octobre 2000, que suite à la démission de Monsieur Paul Jost, prénommé, et de Monsieur Romain Crelot, prénommé, de leurs fonctions d'administrateurs, décharge a été donnée aux administrateurs démissionnaires.

Le nombre des associés-administrateurs est fixé à deux.

Sont nommés associés-administrateurs pour une durée indéterminée:

- Monsieur Markus Greuter, prénommé,
- Madame Florence Bintener, prénommée.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux associés administrateurs.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2000.

E. Schlessler.

(58313/227/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LUXEMBOURG-BEGGEN, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1221 Luxembourg-Beggen, 187, rue de Beggen.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2000.

E. Schlessler.

(58314/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.



**EUROTRUST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 23.090.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire en septembre 2000 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 10, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, à partir du 25 septembre 2000.

Luxembourg, le 5 octobre 2000.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 453, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(58194/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**LUX-HORSES S.A., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-9158 Heiderscheid, 3A, route de Bastogne.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend. Den zweiten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Echternach.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft OELSNER FINANCIAL CORP., mit Sitz zu Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, hier vertreten durch:

Herrn Dan Epps, Buchhalter, wohnhaft zu Heiderscheid, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt zu Luxemburg, am 25. September 2000;

2.- Die Gesellschaft CAPEHART INVESTMENTS LTD, mit Sitz zu Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, hier vertreten durch:

Herrn Dan Epps, vorgenannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt zu Luxemburg, am 25. September 2000;

welche Vollmachten, von dem Mandanten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**1.- Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital**

**Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung LUX-HORSES S.A.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Heiderscheid.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsabwicklung entgegenstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Trotz eines diesbezüglichen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre Luxemburgische Staatszugehörigkeit erhalten.

Die Geschäftsführer, beziehungsweise die zur Geschäftsführung der Gesellschaft zeitweilig Befugten, können die Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck sowohl den An- und Verkauf, die Zucht und Ausbildung sowie die Vermarktung von Turnierpferden, als auch den An- und Verkauf von Zubehör.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen, verfolgen und jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften in denen sie eine Beteiligung hält, fördert

Im allgemeinen kann die Gesellschaft sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) und ist aufgeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreissig Euro (31,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 6.** Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

## II.- Verwaltung und Aufsicht

**Art. 7.** Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern. Auch Nicht-Gesellschafter können dem Verwaltungsrat angehören.

Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat bezeichnet aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch telegrafisch zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern beglaubigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnissen zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

**Art. 11.** Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten, ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate übertragen werden, welcher deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen er selbst befugt ist.

Dritten gegenüber ist die Gesellschaft in allen Fällen durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, verpflichtet.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich, sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

## III.- Generalversammlung

**Art. 13.** Jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Mittwoch des Monats Mai um elf Uhr vormittags statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

**Art. 15.** Falls sämtliche Gesellschafter das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

## IV.- Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen.

#### **V.- Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten**

**Art. 18.** Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschließen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

**Art. 19.** Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen.

**Art. 20.** Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2000.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2001 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten die eintausend (1.000) Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Die Gesellschaft OELSNER FINANCIAL CORP., mit Sitz zu Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, fünf hundert Aktien .....	500
2.- Die Gesellschaft CAPEHART INVESTMENTS LTD, mit Sitz zu Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, fünf hundert Aktien .....	500
Total: ein tausend Aktien .....	1.000

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt, demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Gründungskosten*

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr fünfzig tausend Luxemburger Franken.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Gesellschaftskapital abgeschätzt auf eine Million zweihundertfünfzigtausendfünfhundertsiebenunddreissig Luxemburger Franken (1.250.537,- LUF).

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens berufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:

- a) Herr Dan Epps, Buchhalter, wohnhaft in Heiderscheid.
- b) Herr Serge Ceccon, Grundstücksmakler, wohnhaft in Dickweiler.
- c) Herr Kurt Palzer, Buchhalter, wohnhaft in Konz (D).

3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Aktiengesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz zu Luxemburg.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

5.- Der Verwaltungsrat ist ermächtigt eines oder mehrere seiner Mitglieder als Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

6.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 9158 Heiderscheid, 3A, route de Bastogne.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: D. Epps, H. Beck.

Enregistré à Diekirch, le 5 octobre 2000, vol. 350, fol. 72, case 9. – Reçu 12.505 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Steffen.

Für gleichlautende Ausfertigung auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 11. Oktober 2000.

H. Beck.

(92615/201/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

**FIDES TRUST COMPANY LIMITED.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 11, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 6.932.

Le bilan au 31 mars 2000 et l'extrait du procès-verbal du 27 septembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 octobre 2000, vol. 543, fol. 85, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Signature.

(58198/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

**TERRA FINANCE MANAGEMENT HOLDING S.A., Aktiengesellschaft,  
(anc. TERRA FINANCE MANAGEMENT S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-1411 Luxemburg, 5A, rue des Dahlias.  
H. R. Luxemburg B 68.259.

Im Jahre zweitausend, den neunundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze in Sassenheim (Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter der Aktiengesellschaft TERRA FINANCE MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-1411 Luxemburg, 5A, rue des Dahlias, (H. R. Luxemburg B Nr. 68.259) gegründet, gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 25. Januar 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 279 vom 22. April 1999.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seitdem nicht abgeändert.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Herrn Gilbert J. F. Grosbusch, Privatbeamter, wohnhaft in Burglinster (Luxemburg), eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Herr Brendan D. Klapp, Privatbeamter, wohnhaft in Bettemburg (Luxemburg).

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herr Jean-Paul Stein, Freiberufler, wohnhaft in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmässig die nachfolgenden Beschlüsse festzuhalten :

I.- Dass die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

1.- Umwandlung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung in eine Holdinggesellschaft gemäss Gesetz vom 31. Juli 1929.

2.- Abänderung von Artikel vier der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben :

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Recht erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen Sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird nicht gewerblich aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften und von Artikel 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften abwickeln.»

3.- Abänderung der jetzigen Bezeichnung der Gesellschaft durch Einfügung des Wortes «HOLDING», so dass Artikel eins der Satzung nun folgenden Wortlaut hat:

«**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft in der Form einer Holdinggesellschaft gegründet unter der Bezeichnung TERRA FINANCE MANAGEMENT HOLDING S.A.»

4.- Abberufung mit sofortiger Wirkung von Herrn Antonio Joao Nunes Rafael, als Verwaltungsratsmitglied und Ernennung von Herrn Thomas Hüster, Steuerberater, wohnhaft in D-Morbach (Deutschland) als neues Verwaltungsratsmitglied.

5.- Ausscheiden mit sofortiger Wirkung der Gesellschaft CEVET S.A. als Kommissar der Gesellschaft TERRA FINANCE MANAGEMENT S.A. und Ernennung von Herrn Hans Leo Hüster, Steuerberater, wohnhaft in D-Morbach (Deutschland), als neuen Kommissar.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Versammlungsvorstand unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen und durch den unterzeichneten Notar, ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III.- Aus besagter Anwesenheitsliste ergibt sich, dass sämtliche tausend (1.000) Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.250.000,-) darstellen, auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter bekennen sich als ordnungsgemäss einberufen und erklären vorweg, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden kann.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst, die Umwandlung der Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung, in eine Holdinggesellschaft gemäss Gesetz vom 31. Juli 1929.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst demzufolge die Abänderung von Artikel vier der Satzung, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu verleihen:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Recht erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen Sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird nicht gewerblich aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften und von Artikel 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften abwickeln.»

*Dritter Beschluss*

In Zusammenhang mit den beiden hier vorgenommenen Beschlüssen, beschliesst die Generalversammlung die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern durch Einführung des Wortes «HOLDING», so dass Artikel eins der Satzung fortan folgenden Wortlaut hat:

«**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft in der Form einer Holdinggesellschaft gegründet unter der Bezeichnung TERRA FINANCE MANAGEMENT HOLDING S.A.»

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, mit sofortiger Wirkung, Herrn Antonio Joao Nunes Rafael, wohnhaft in Luxemburg, als Verwaltungsratsmitglied der früher benannten Gesellschaft TERRA FINANCE MANAGEMENT S.A., abzuberufen und ernennt zum neuen Verwaltungsratsmitglied Herrn Thomas Hüster, Steuerberater, wohnhaft in D-5552 Morbach, Breitwiese 15.

Das Mandat des neu erwählten Verwaltungsratsmitgliedes endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche im Jahre 2002 stattfindet.

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, mit sofortiger Wirkung, das Ausscheiden der Gesellschaft CEVET S.A., mit Sitz in L-1411 Luxemburg, 5A, rue des Dahlias, als Kommissar der Gesellschaft TERRA FINANCE MANAGEMENT S.A., anzunehmen und ernennt alsogleich, Herrn Hans-Leo Hüster, Steuerberater und Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in D-5552 Morbach, Breitwiese 15, zum neuen Kommissar der neu bezeichneten Gesellschaft TERRA FINANCE MANAGEMENT HOLDING S.A.

Das Mandat des neu erwählten Kommissars endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche im Jahre 2002 stattfindet.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

*Schätzung der Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der gegenwärtigen Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr vierzigtausend Luxemburger Franken.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet : G. J. F. Grosbusch, B. D. Klapp, J.-P. Stein, J.-J. Wagner.

Einregistriert in Esch an der Alzette, am 5. Oktober 2000, Band 853, Blatt 48, Feld 8. – Erhalten 500 Franken.

*Der Einnehmer (gezeichnet):* M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 11 Oktober 2000.

J.-J. Wagner.

(57768/239/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

---

**TERRA FINANCE MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 5A, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 68.259.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 octobre 2000.

J.-J. Wagner.

(57769/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

---

**NEXAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 62.087.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue à Luxembourg en date du 20 septembre 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices clôturés au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999.

Madame Nathalie Carbotti et Mademoiselle Anne-Françoise Fouss ont été nommés administrateurs de la société en remplacement de Madame frie van de Wouw et Monsieur Lex Benoy, administrateurs démissionnaires.

Monsieur Lex Benoy a été nommé commissaire aux comptes de la société en remplacement de COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l., commissaire démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Brunello Donati en tant qu'administrateur a été renouvelé pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 20 septembre 2000.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 100, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(58260/800/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**COFRALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4570 Nieder Korn, rue Pierre Gansen.

R. C. Luxembourg B 37.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 99, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 octobre 2000.

*Pour COFRALUX S.A.*

DELOITTE & TOUCHE S.A.

E. Schmit

(58147/799/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**COFRALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4570 Nieder Korn, rue Pierre Gansen.

R. C. Luxembourg B 37.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 99, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 octobre 2000.

*Pour COFRALUX S.A.*

DELOITTE & TOUCHE S.A.

E. Schmit

(58152/799/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**COFRALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4570 Niederkorn, rue Pierre Gansen.  
R. C. Luxembourg B 37.071.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 99, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 octobre 2000.

*Pour COFRALUX S.A.*  
DELOITTE & TOUCHE S.A.  
E. Schmit

(58151/799/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**COFRALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4570 Niederkorn, rue Pierre Gansen.  
R. C. Luxembourg B 37.071.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 99, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 octobre 2000.

*Pour COFRALUX S.A.*  
DELOITTE & TOUCHE S.A.  
E. Schmit

(58150/799/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**COFRALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4570 Niederkorn, rue Pierre Gansen.  
R. C. Luxembourg B 37.071.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 99, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 octobre 2000.

*Pour COFRALUX S.A.*  
DELOITTE & TOUCHE S.A.  
E. Schmit

(58149/799/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**COFRALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4570 Niederkorn, rue Pierre Gansen.  
R. C. Luxembourg B 37.071.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 99, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 octobre 2000.

*Pour COFRALUX S.A.*  
DELOITTE & TOUCHE S.A.  
E. Schmit

(58148/799/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**FINANCIERE DOLOMITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R. C. Luxembourg B 60.420.

Constituée par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 11 juillet 1997, acte publié au Mémorial C n° 638 du 15 novembre 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 septembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 172 du 16 mars 1999.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *FINANCIERE DOLOMITE S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(58200/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

**THE WEST OF ENGLAND SHIP OWNERS MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION  
(LUXEMBOURG).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 8.963.

## CERTIFICAT

Le soussigné, Philip Anthony Aspden, 33, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, Secrétaire Général de THE WEST OF ENGLAND SHIP OWNERS MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION (LUXEMBOURG), certifie par la présente qu'à la suite des résolutions dûment adoptées par l'assemblée générale du 20 septembre 2000, les administrateurs de l'Association sont les personnes nommées dans le relevé ci-annexé et signé par lui-même comme certificat d'exactitude.

Luxembourg, le 22 septembre 2000.

THE WEST OF ENGLAND SHIP OWNERS MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION (LUXEMBOURG)

P. A. Aspden

*Secrétaire-Général*

*Conseil d'Administration*

Sulaiman Ibrahim Al Bassam, administrateur, domicilié à P.O. Box 24891, Safat, 13110 Koweït.

Abdullah Abdulrahman Al-Shuraim, administrateur, domicilié à P.O. Box 85237, Riyadh 11691, Arabie Saoudite.

M'Hammed Benharouga, administrateur, domicilié 4 rue 14, Les Crêtes, Californie, Casablanca, Maroc.

George Stavros Coumantaros, armateur, Président de SOUTHERN STAR SHIPPING CO. INC., domicilié 944 Fifth Avenue, New York, N.Y. 10021, Etats-Unis.

Ludwig Criel, administrateur, domicilié à Dennenlaan 62, Haasdonk, Belgique.

Alexey Borisovich Djoun, administrateur, domicilié 28, Ul Molodezknaya, Flat 2, 353913 Novorossiysk, Russie.

James Andrew Drakos, administrateur, domicilié 44 Rock Ridge Avenue, Greenwich, CT 06831, Etats-Unis.

João Manuel de Mello Franco, administrateur, domicilié à Travessa Da Legua Da Povia No. 5-4 DTO, 1250 Lisboa, Portugal.

Gao Wei Jie, administrateur, domicilié 1802, Block-A, Fang Cheng Yuan 3-QU Fang Zhuang, Feng Tai District 100078, Beijing, Chine.

Gueorgui Velikov Gueorguiev, «Arch. Petko Momilov» Str., 22, Varna, Bulgarie.

Nicolas Giannis Kairis, administrateur, domicilié Avenue Eglantine 8, 1006 Lausanne, Suisse.

Ejgil Kromann, administrateur, domicilié 26 Sankt Annae Plads, 1250 Copenhagen K, Danemark.

Li Shao De, administrateur, domicilié à RM.2015, No. 1, 261 Mid Wu Lu Mu Qi Road, Shanghai, Chine.

Peter George Livanos, administrateur, domicilié Le Formentor, Apt 13B, Monaco 98000.

Paul Robert Lorenz Lorenz-Meyer, administrateur, domicilié Parkallee 64, 20144 Hamburg, Allemagne.

Matheos Los, administrateur de C.M. LOS (LONDON) LTD., domicilié Flat 2, 18 Rosecroft Avenue, London NW3 7QB, Angleterre.

John Alexis Loutsis, courtier maritime, domicilié 17 Peshurst Gardens, Edware, Middlesex, Angleterre.

Mao Shijia, administrateur, domicilié Flat 1, 4/F, Fook Sing Court, 378 Queen's Road Central, Sheung Wan, Hong Kong, Chine.

Morajea Ali Abdulkarim, administrateur, domicilié à Bir Usta Milad, Tripoli, Libie.

Raymond Reginald Miles, administrateur, domicilié 32 Redburn Street, Chelsea, London SW3 48X, Angleterre.

Anthony Papadimitriou, administrateur, domicilié Sygrou 241 and Alikarnassou 2, Nea Smyrni, Athens 171 22, Grèce.

Victor Restis, administrateur, domicilié 11, Poseidonos Ave, 167 77 Helliniko, Athens, Grèce.

Bernard, Sauveur Sire, administrateur, domicilié 705, avenue des Bigochets, 78670 Villennes, France.

Susham Kumar Sood, administrateur, domicilié 301 «Marble Arch», 94, Pali Hill, Bandra, Mumbai 400 050, Inde.

Stephen Amer Van Dyck, administrateur de MARITRANS GP INC., domicilié 217 Spruce Street, Philadelphia, PA 19106, Etats-Unis.

Wang Haiming, administrateur, domicilié Guan Cheng Nan Yuan 11-4B, Hai Dian Districk, Beijing, Chine.

General Manager et Secrétaire-général:



Philip Anthony Aspden, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.  
 Gestionnaires:  
 THE WEST OF ENGLAND SHIP OWNERS INSURANCE SERVICES LIMITED, Tower Bridge Court, 224, Tower  
 Bridge Road, London SE1 2UP, Angleterre.  
 Réviseurs:  
 PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.  
 Luxembourg, le 20 septembre 2000.  
 Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2000, vol. 543, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(57777/581/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2000.

---

**FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
 R. C. Luxembourg B 5.384.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12, a été déposé  
 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2000.

FINANCIERE ET IMMOBILIERE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(58201/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**G.A.D. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
 R. C. Luxembourg B 49.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 95, case 12,  
 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(58205/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**RUPERT FOUNDATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
 R. C. Luxembourg B 9.283.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 89, case 5, a été déposé au  
 registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RUPERT FOUNDATION S.A.*

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

(58298/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**RUPERT FOUNDATION S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxemburg, 11, boulevard du Prince Henri.  
 H. R. Luxemburg B 9.283.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 13. Juli 1999*

Die Generalversammlung ernennt zum Aufsichtskommissar die Firma MONTBRUN REVISION, S.à r.l., mit Sitz in  
 Luxemburg.

Zur Eintragung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für RUPERT FOUNDATION S.A.*

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(58299/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**G.E.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8211 Mamer, 59, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.192.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 86, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

*Pour le gérant*

Signature

(58206/600/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**GESLO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R. C. Luxembourg B 60.379.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 juillet 1997, acte publié au Mémorial C n° 634 du 13 novembre 1997.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GESLO INVESTMENTS S.A.*

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(58207/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**GOST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 61.589.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2000.

GOST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(58213/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**GROUPE IMMOBILIER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 51.156.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 94, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 27 juillet 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, président;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Signature.

(58216/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**GRAPHITE CARBON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 51.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 95, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(58215/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**HEIN DECHETS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.  
R. C. Luxembourg B 35.321.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 novembre 1990, acte publié au Mémorial C n° 151 du 27 mars 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mars 1993, acte publié au Mémorial C n° 286 du 14 juin 1993, modifiée par-devant M<sup>o</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 septembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 882 du 23 novembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2000, vol. 543, fol. 77, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HEIN DECHETS, S.à r.l.*  
KPMG EXPERTS COMPTABLES  
Signature

(58218/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**HIPERMARK HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 13.468.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2000.  
HIPERMARK HOLDING S.A.  
Signature / Signature  
*Administrateur / Administrateur*

(58221/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**ICELAN, Société Civile.**

Siège social: Bridel.

L'an deux mille, le quatre septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Madame Françoise Clemang, artiste, demeurant à L-8147 Bridel, 9, rue des Prés.
2. Monsieur Eric de Marchi, employé privé, demeurant à L-1319 Luxembourg, 137, rue Cents.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- Que Madame Marion Clemang-Wies, détentrice de 20 parts au moment de la constitution de la société, est décédée en date du 13 juillet 1999, en laissant comme seule héritière, sa fille, Madame Françoise Clemang, prénommée;

2.- Que les comparants sont donc les seuls associés de la société civile ICELAN, avec siège social à Bridel, constituée par acte sous seing privé en date du 17 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil numéro 322 du 25 juin 1997;

3.- Cession de parts:

- Madame Françoise Clemang, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Monsieur Eric de Marchi, prénommé, ici présent et ce acceptant, quinze (15) parts sociales;

- Madame Françoise Clemang, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Monsieur Daniel de Marchi, étudiant, demeurant à L-8147 Bridel, 7, rue des Prés, ici présent et ce acceptant, vingt-cinq (25) parts sociales;

- Madame Françoise Clemang, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Monsieur Jean de Marchi, étudiant, demeurant à L-8147 Bridel, 7, rue des Prés, ici présent et ce acceptant, vingt-cinq (25) parts sociales;

Lesdites cessions de parts ont lieu au prix total de soixante-cinq mille francs luxembourgeois (65.000,- LUF), montant que la cédante déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées à partir de ce jour et ils auront droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, la cédante met et subroge les cessionnaires dans tous ses droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Ensuite, les associés, à savoir:

- Madame Françoise Clemang, prénommée,
- Monsieur Eric de Marchi, prénommé,
- Monsieur Daniel de Marchi, prénommé,
- Monsieur Jean de Marchi, prénommé,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés actuels déclarent donner leur accord aux cessions de parts ci-avant documentées.

*Deuxième résolution*

Suite aux cessions de parts ci-avant constatées, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent mille francs (100.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune,

qui sont attribuées comme suit:

- Madame Françoise Clemang, artiste, demeurant à L-8147 Bridel, 9, rue des Prés, vingt-cinq parts sociales . . . .	25
- Monsieur Eric de Marchi, employé privé, demeurant à L-1319 Luxembourg, 137, rue Cents, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
- Monsieur Daniel de Marchi, étudiant, demeurant à L-8147 Bridel, 7, rue des Prés, vingt-cinq parts sociales . . . .	25
- Monsieur Jean de Marchi, étudiant, demeurant à L-8147 Bridel, 7, rue des Prés, vingt-cinq parts sociales . . . .	25
<b>Total: cent parts sociales . . . . .</b>	<b>100</b>

La gérante, Madame Françoise Clemang, prénommée, déclare accepter lesdites cessions de parts au nom et pour compte de la société et dispenser les cédants de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Clemang, E. de Marchi, D. de Marchi, J. de Marchi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 125S, fol. 75, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 octobre 2000.

G. Lecuit.

(58226/220/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

**ICELAN, Société Civile.**

Siège social: Bridel.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 octobre 2000.

G. Lecuit.

(58227/220/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

**IMMOBILIERE KAYL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 71.376.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2000, vol. 543, fol. 69, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000.

Signatures.

(58230/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

**IFIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.964.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2000.

IFIL INVESTISSEMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(58228/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**IMMOBILIERE AUCHAN KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 50.174.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 7 février 1995, acte publié au Mémorial C n° 111 du 15 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire de résidence à Hesperange en date du 9 juin 1995, acte publié au Mémorial C n° 465 du 18 septembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 6 novembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 46 du 25 janvier 1996.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE AUCHAN KIRCHBERG S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(58229/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**SITA, SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 49.265.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 25 octobre 1994, acte publié au Mémorial C n° 68 du 15 février 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 29 avril 1999 et dissoute par-devant le même notaire en date du 3 mai 1999, actes publiés au Mémorial C n° 579 du 28 juillet 1999.

Le bilan au 31 octobre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SITA (dissoute)

KPMG Financial Engineering

Signature

(58309/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**SITA, SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN TECHNOLOGIES AVANCEES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 49.265.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch, et maintenant à Hesperange, en date du 25 octobre 1994, acte publié au Mémorial C n° 68 du 15 février 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 29 avril 1999 et dissoute par-devant le même notaire en date du 3 mai 1999, actes publiés au Mémorial C n° 579 du 28 juillet 1999.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SITA (dissoute)

KPMG Financial Engineering

Signature

(58310/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**IMMODUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 70.129.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 89, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMODUN, S.à r.l.

Signature

(58231/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**INRO FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 33.919.

Le bilan au 31 octobre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2000.

INRO FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(58232/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**INTER COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stumper.  
R. C. Luxembourg B 25.538.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Georges d'Huart notaire de résidence à Pétange, en date du 14 janvier 1987, acte publié au Mémorial C n° 130 du 12 mai 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 mai 1989, acte publié au Mémorial C n° 21 du 19 janvier 1990, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange en date du 28 août 1998, acte publié au Mémorial C n° 860 du 27 novembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTER COMMUNICATION S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(58233/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**LEAD AUTO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 50.906

*Lettre de démission d'administrateur*

Le soussigné:

Nom: M. Arama Michel

Profession: administrateur de société  
demeurant à: Luxembourg

accepte par la présente, à compter du 31 juillet 2000, de démissionner de sa fonction d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.906, ayant pour dénomination:

LEAD AUTO S.A.

constituée en date du 4 avril 1995 (en vertu d'un acte reçu par-devant Maître Norbert Muller de résidence à Esch-sur-Alzette) avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Fait et signé à Luxembourg, le 31 juillet 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2000, vol. 543, fol. 95, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58243/761/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**IT MASTERS TECHNOLOGIES, INFORMATION TECHNOLOGY MASTERS TECHNOLOGIES S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 64.136.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 avril 1998, acte publié au Mémorial C n° 506 du 9 juillet 1998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IT MASTERS TECHNOLOGIES S.A.,  
INFORMATION TECHNOLOGY MASTERS TECHNOLOGIES S.A.  
KPMG FINANCIAL ENGINEERING*

Signature

(58240/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**S.S.V. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 33.503.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1990, acte publié au Mémorial C n° 367 du 9 octobre 1990, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 30 juillet 1998, acte publié au Mémorial C n° 795 du 30 octobre 1998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S.S.V. HOLDING S.A.  
KPMG Financial Engineering*

Signature

(58320/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**S.S.V. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 33.503.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1990, acte publié au Mémorial C n° 367 du 9 octobre 1990, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 30 juillet 1998, acte publié au Mémorial C n° 795 du 30 octobre 1998.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 87, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour S.S.V. HOLDING S.A.  
KPMG Financial Engineering*

Signature

(58321/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**KLÖCKNER - FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 10.019.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2000.

*Pour KLÖCKNER - FINANZ S.A.  
SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION*

Signatures

(58241/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**LA ROSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bascharage.  
R. C. Luxembourg B 53.894.

---

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(58242/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**LEESCH FRERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Windhof.  
R. C. Luxembourg B 4.994.

---

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2000, vol. 543, fol. 69, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2000. Signature.  
(58244/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**LUX-DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 53.871.

---

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2000, vol. 543, fol. 76, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(58245/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**MALIFRA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 18.172.

---

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 543, fol. 98, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2000.

*Pour MALIFRA, Société Anonyme Holding*  
CREGELUX  
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signatures

(58247/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---

**OEKO-SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Colmar-Berg.  
R. C. Luxembourg B 34.560.

---

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2000, vol. 543, fol. 89, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OEKO-SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.  
Signature

(58267/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2000.

---